

Lettre d'information municipale – Mars 2022



Cette année encore, nous n'avons pas pu organiser la cérémonie des vœux ni vous présenter à cette occasion le bilan des activités et événements marquants de l'année 2021 et les projets 2022. Dans cette lettre vous trouverez des informations sur les principales actions et investissements prévus pour les mois à venir.

Ces actions seront réalisées avec la volonté de préserver notre territoire et d'améliorer notre qualité de vie, en faisant appel le plus possible à votre participation.

Ce premier semestre 2022 sera notamment marqué par l'élection présidentielle au mois d'avril (dimanches 10 et 24), suivie au mois de juin des élections législatives (dimanches 12 et 19). Je souhaite que quel que soit les candidates et candidats élus, la spécificité de notre territoire rural de montagne soit prise en compte et que soit en particulier respecté le

principe d'équité pour l'accès aux services publics (santé, éducation, transport, culture...).

Je vous souhaite par avance une fin d'hiver et un printemps magnifiques.

Gérard MERLIN, Maire de Lescheraines

ÉTAT CIVIL 2021

- ✓ 7 naissances
- ✓ 1 mariage
- ✓ 8 décès



URBANISME 2021

- ✓ 13 demandes de permis de construire déposées (10 accordées, 1 refusée, 2 en cours d'instruction)
- ✓ 37 demandes de déclaration préalable déposées (32 accordées, 5 refusées/classées sans suite)
- ✓ 34 demandes de certificat d'urbanisme déposées (33 certificats d'urbanisme d'information et 1 opérationnel)

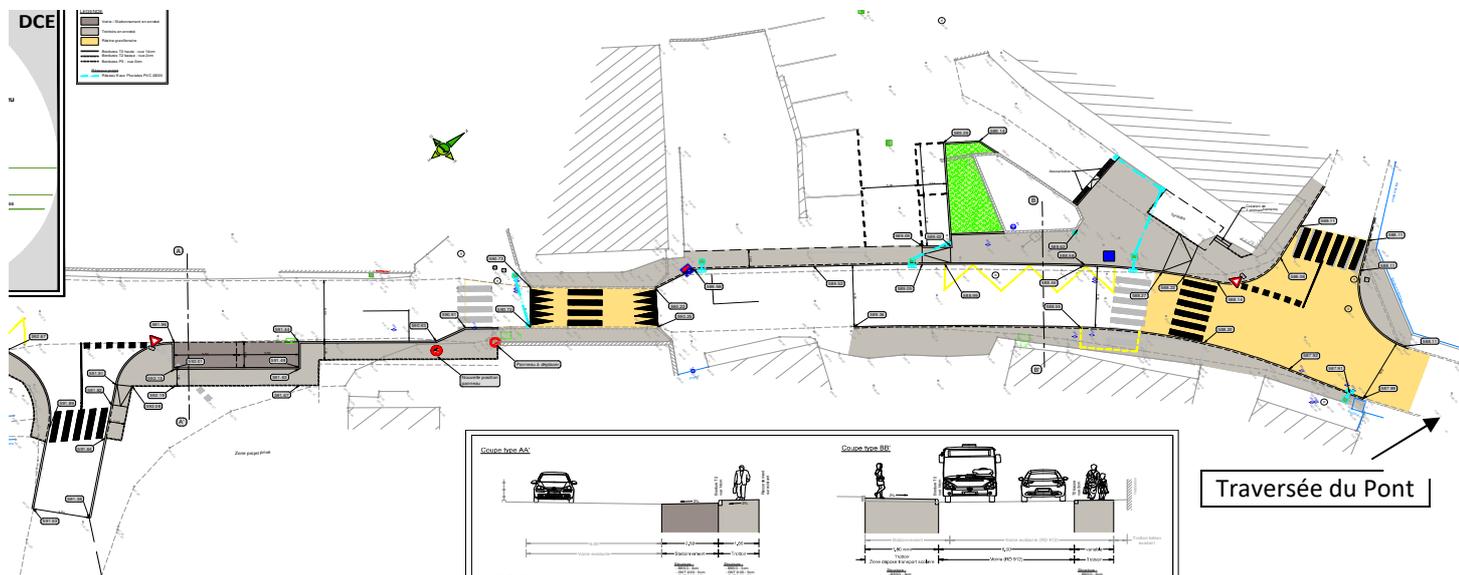
PRINCIPAUX TRAVAUX ET EQUIPEMENTS PREVUS EN 2022

Sécurisation Chef-Lieu – Le Pont

Les aménagements pour la sécurisation des mobilités douces (piétons, cyclistes) sur la route départementale 912 traversant notre commune vont continuer au cours de ce premier semestre.

Pour les zones : secteur de « La Grolle », du nord du Chef-Lieu et de la sortie du Chef-Lieu en direction du cimetière après les travaux de rénovation des réseaux souterrains (eaux pluviales, eau potable et eaux usées) réalisés par Grand Chambéry, les aménagements de sécurisation sur la route sont en cours et devraient être terminés au printemps.

Prochainement débutera l'aménagement de la zone du Pont selon le projet décrit dans le schéma ci-dessous.



Comme pour les autres zones, Grand Chambéry procédera dans un premier temps à la rénovation des réseaux puis nous réaliserons les aménagements de surface. Ces travaux devront être terminés avant la période estivale à l'exception du revêtement en enrobé final qui devrait être réalisé par le Département après l'été. Il faudra s'attendre à des perturbations de la circulation pendant ces travaux en espérant qu'elles soient les moins désagréables possibles.

Le début des travaux pour le réseau d'eau potable dans la zone du Pont est programmé le lundi 7 mars 2022.

Projet d'urbanisation du Plateau : 2022, le temps de la réflexion



Parmi les défis à relever pour notre commune, il est celui de répondre aux besoins de logements de qualité et à des coûts acceptables. Cela est vrai pour ceux qui travaillent localement et en particulier, pour les jeunes, pour les plus âgés qui ne peuvent ou ne veulent plus rester dans leur maison, souvent mal adaptée, et pour les nouveaux arrivants qui ont choisi de s'établir dans notre commune. Seulement, il n'est pas question de construire chez nous comme en ville. Nous devons donc nous orienter vers une urbanisation adaptée à notre

cadre rural et montagnard. Il n'est pas question non plus d'augmenter le nombre d'habitants d'une façon inconsidérée qui nuirait au cadre de vie. Cette zone du Plateau accueillera, une fois totalement aménagée, moins d'une centaine d'habitants et de résidents.

L'urbanisation de la zone du Plateau doit donc être exemplaire en matière de développement durable. Nous devons être créatifs et inventifs, privilégier en particulier un habitat basé sur la solidarité entre les habitants, la sobriété et l'efficacité pour l'utilisation de l'espace et des ressources. Ainsi nous pouvons imaginer des maisons individuelles où certains lieux sont mutualisés. En effet il ne semble pas nécessaire d'avoir pour chaque maison, un garage, un atelier, une chaufferie, une chambre d'ami(e)s...

Pour l'habitat collectif en milieu rural (immeubles), il pourrait être destiné à accueillir en priorité celles et ceux qui ne sont plus totalement autonomes ou qui ne veulent plus rester à domicile.

La mutualisation des ressources (énergie, eau) et des espaces (jardins, parkings...) sera une priorité pour l'ensemble de la zone.

Cette urbanisation doit également tenir compte des nouveaux modes de vie et de déplacements. Enfin, une offre de services via l'implantation d'un espace de travail commun/ salles de réunions ou ateliers pour des artisans est pressentie.

La volonté de la commune est également d'avoir la maîtrise de cette urbanisation en totalité et/ou en partenariat avec des organismes partageant nos préoccupations et aussi de proposer des loyers ou des accessions à la propriété au juste prix.

L'étude d'aménagement du Plateau sera réalisée au cours de l'année 2022 par un groupement de bureaux d'études aux compétences complémentaires (architecte, urbanisme, génie civil,...) coordonnée par ARTER. Un comité de pilotage constitué de membres du conseil municipal et de diverses institutions (PNR, Grand Chambéry, Département) suivra et guidera l'étude. L'étude sera réalisée en 3 grandes étapes :

- 1) Analyse et diagnostic permettant de préciser les enjeux et travailler sur les premières orientations à donner au projet
- 2) Réalisation de différents scénarios pour tester les solutions envisageables et valider un programme
- 3) Développement du projet sur ces aspects opérationnels (montage opérationnel et financier, chiffrage...)

Les citoyens seront associés à la réflexion sous la forme d'atelier participatif en phases 1 et 2 essentiellement.

A ce titre, nous vous invitons :

au premier atelier participatif qui aura lieu le jeudi 10 mars 2022 à 18h à la salle de la Madeleine

Venez vous exprimer, votre point de vu nous intéresse !

Réfection des façades de l'école élémentaire

Il est temps de rénover en partie notre école primaire et en particulier les éléments les plus sollicités et aussi les plus exposés aux aléas climatiques. Les principaux travaux prévus sont les suivants :

- Enduit des façades du bâtiment historique
- Enduit du mur longeant la route départementale 912 avec la mise aux normes du garde-corps
- Reprise du bardage – soubassement de la verrière (abritant le vestiaire) par capotage en tôle laquée
- Lasure des fenêtres
- Remplacement des 3 portes d'entrée en aluminium
- Reprise de gouttières.



La consultation des entreprises sera réalisée dans les semaines à venir pour planifier les travaux nécessitant la pose d'échafaudages en juillet et août 2022 (en période de congés scolaires).

La pose des menuiseries pourrait intervenir en novembre 2022 (compte tenu des délais de fabrication). La mission de maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'architecture *Atelier du Vieux Bourg*.

Rénovation thermique du bâtiment de La Poste

Nous venons d'engager l'étude pour la rénovation thermique et énergétique du bâtiment de la Poste construit en 1964.

Suite à un audit réalisé par l'ASDER, nous retiendrons la nécessité de réaliser :

- L'isolation et la réfection de la toiture
- L'isolation des murs par l'extérieur
- Le remplacement de la chaudière fioul, la mise en place d'une chaudière bois granulé semble une solution pertinente.

Le cabinet d'architecture *L'atelier du Vieux Bourg* a été missionné pour la maîtrise d'œuvre de cette opération qui pourra débuter après l'obtention de subventions.



Aménagements à la base de loisirs

La base de loisirs est un lieu essentiel pour les activités de loisirs et sportives pour les familles. C'est aussi l'un des moteurs de l'économie de Lescheraines. Nous devons l'adapter aux nouveaux besoins et aux nouvelles fréquentations et en particulier la surfréquentation.

Pour cette année les aménagements prévus auront pour objectifs :

- une régulation et un contrôle des entrées et sorties des véhicules motorisés (limiter l'accès lorsque la capacité maximale de stationnements est atteinte, étudier un accès payant) ; faciliter l'accès par les mobilités douces ; installation d'une vidéo protection sur la zone bar restaurant, baignade et accès ; mise en place d'une signalétique pour l'usage des différents parkings et des consignes de sécurité.
- une restructuration du réseau électrique de distribution haute et basse tensions et de l'éclairage public
- la réfection du revêtement du toboggan aquatique et la mise en place de nouveaux jeux d'eau.

Une ombrière photovoltaïque va être installée pour le parking proche du terrain de sport et devrait être opérationnelle à l'automne. Nous réaliserons à cette occasion l'installation de bornes de recharges pour les véhicules électriques (voitures et vélos).

RAPPEL SUR LA REGLEMENTATION EN MATIERE D'URBANISME



Au cours de ces derniers mois, nous avons dû faire un certain nombre de rappels de la réglementation en matière d'urbanisme. Le non-respect de cette réglementation peut entraîner des conséquences graves pour l'usager. Ces infractions concernent souvent le fait d'effectuer des travaux sans l'autorisation requise ou d'avoir réalisé des travaux non conformes à l'autorisation accordée : violation des dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD) de Grand Chambéry.

Le fait d'exécuter des travaux en méconnaissance des obligations imposées par les règlements constitue un délit donnant lieu à des poursuites pénales.

Les sanctions et peines encourues sont multiples :

- Amendes (entre 1 200 € et 300 000 €) et la prison en cas de récidive ;
- Mise en conformité ou démolition de la construction.

Mais au-delà de ces sanctions pénales, une construction illégale non-conforme pourrait ne pas être reconnue au moment d'actes notariés en cas de vente ou de succession par exemple. Enfin signalons également qu'en cas de sinistre, les assurances peuvent ne pas s'appliquer pour des biens illégaux.

Dans le cadre d'un projet de construction et préalablement au dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable), vous devez consulter le PLUi HD de Grand Chambéry pour vous conformer aux prescriptions.

Les documents du PLUi HD sont consultables en version « papier » : en mairie et à l'antenne des Bauges au Châtelard, également sur le site internet de Grand Chambéry :

<https://www.grandchambery.fr/2624-les-documents-du-plui-hd.htm>

Des fiches pédagogiques sont consultables sur le site internet de Grand Chambéry pour aider à la compréhension du PLUi HD.



VOS DEMARCHES D'UBANISME PROCHAINEMENT EN LIGNE !

Après avoir préparé votre dossier, vous aurez prochainement la possibilité de le déposer en ligne en créant un compte sur www.urbanisme.grandchambery.fr/

1 Je prépare mon dossier

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de votre commune, qui sera à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux.



Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction.



Anticiper votre calendrier de réalisation.

2 Je le dépose en ligne

- > Je crée mon compte sur : www.urbanisme.grandchambery.fr/
- > Je remplis mes documents en ligne.
- > Je téléverse les pièces jointes demandées.
- > Je suis l'avancée de ma demande directement en ligne.



- Accessible 24h/24h.
- Plus écologique car moins d'impression.
- Plus de transparence sur l'avancée du traitement.
- Plus rapide et économique, car plus de déplacement et d'envoi de courrier recommandé en mairie.



Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de la Savoie

L'ADIL de la Savoie propose une nouvelle réunion d'information gratuite

« Devenir propriétaire ? Préparez votre achat ! » le **jeudi 31 mars 2022 à 18h à Chambéry** (bâtiment Evolution, 25 rue Jean Pellerin – 73000 CHAMBERY)

Renseignements et inscription obligatoire : www.adil73.org 04.79.69.90.20

Mon Pass Renov

Propriétaire ou copropriétaire, vous souhaitez rénover votre logement et vous vous demandez par où commencer ? Comment réduire vos factures de chauffage ? Comment financer des travaux d'amélioration ou de rénovation thermique ? Pour toutes vos questions, ayez le réflexe mon PASS' RENOV ! **Numéro unique : 04.56.11.99.09**



Pour plus de proximité, la déchetterie devient mobile



Les déchets acceptés :

Bois

Métaux

Déchets dangereux

Polystyrène

Cartons

Textiles

Électroménagers

Mobiliers

Tout-venant

Zone Réemploi

Donnez une seconde vie à vos objets en bon état !



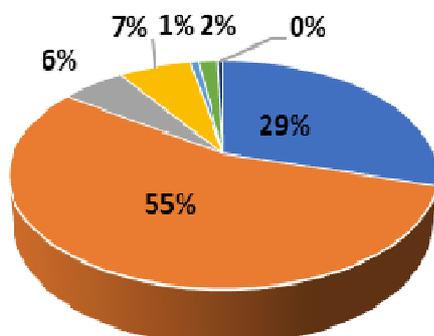
Samedi 2 avril - Place des Cantalous

FINANCES

Budget principal 2021

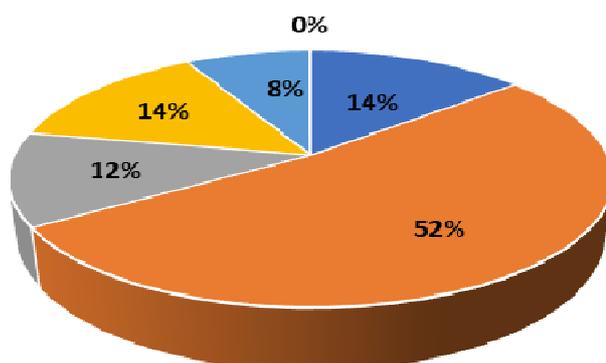
Les dépenses réelles de fonctionnement pour l'année 2021 ont été d'environ 645 834 € et les recettes réelles de fonctionnement ont représenté environ 769 299 €.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT Année 2021



- 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL
- 012 CHARGES DE PERSONNEL
- 014 ATTENUATION DE PRODUITS
- 65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE
- 66 CHARGES FINANCIERES
- 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES
- 68 DOTATIONS AUX PROVISIONS

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT Année 2021



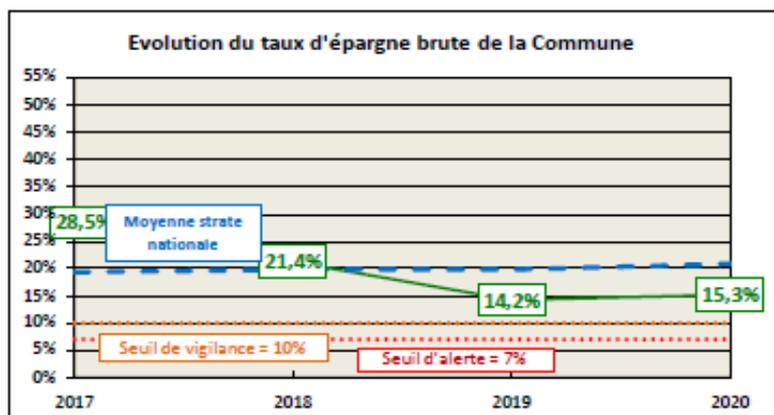
- 70 PRODUITS DES SERVICES
- 73 IMPOTS ET TAXES
- 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
- 75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE
- 013 ATTENUATION DE CHARGES
- 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS

La commune a pu investir en 2021 une enveloppe de 264 704 € pour réaliser différents travaux. En contrepartie, elle a perçu environ 96 000 € de subventions de l'État, la Région ou du Département.

La commune de Lescheraines est peu endettée, elle rembourse à ce jour un peu moins de 39 000 € par an.

Le remboursement de l'emprunt représente seulement 4 % du budget, ce qui traduit un très faible taux d'endettement.

Fin 2020, la Commune affiche un **taux d'épargne brute** satisfaisant de **15,3 %**, sachant que la moyenne nationale se situe à 20,9 % et que le seuil d'alerte est à 7%. La **capacité de désendettement** (solvabilité) à hauteur de **1,9 an** est tout à fait saine et confortable, le seuil de vigilance étant fixé à 10 ans. Cela nous permettra d'emprunter pour les investissements prévus sans conséquences pour notre bonne situation financière.



Le taux d'épargne brute constitue un **indicateur essentiel de mesure de santé financière d'une collectivité**.

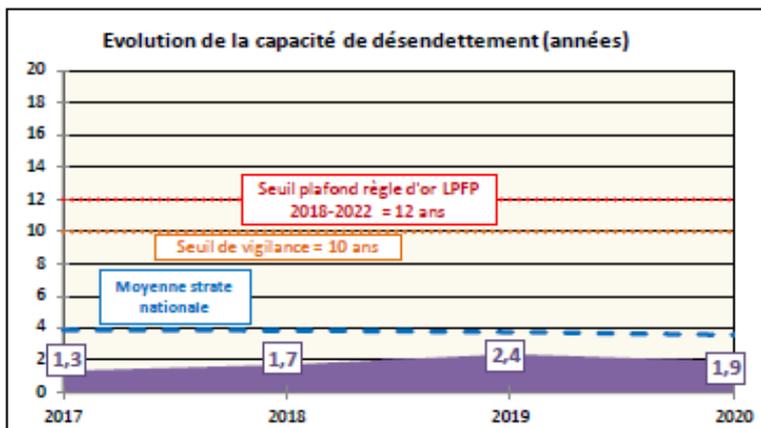
Ce ratio indique la part des recettes courantes que la collectivité est en mesure d'épargner chaque année sur son cycle de fonctionnement (en vue de financer sa section d'investissement).

Il indique implicitement sa capacité à équilibrer son budget.

Le mode de calcul de ce ratio est le suivant : **épargne brute / recettes réelles de fonctionnement nettes des prélèvements obligatoires (AC, FPIC, autres)**.

Les seuils à considérer sont les suivants :

- ✓ Aisance financière : > 15 %
- ✓ Zone de vigilance : 10 %
- ✓ Seuil d'alerte : 7 %



La **capacité de désendettement** constitue un indicateur clef de la situation financière d'une collectivité et en particulier la mesure de sa solvabilité.

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) représente le nombre d'années nécessaires à une collectivité pour rembourser la totalité de son encours de dette sans contracter de nouvel emprunt si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

Les seuils à considérer sont les suivants :

- Aisance financière : < 5-7 ans
- Zone de vigilance : 10 ans
- Limite : 12-15 ans, soit la durée de vie moyenne résiduelle (demi-vie) du patrimoine public local et des emprunts mobilisés pour le financer.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour la période 2018-2022 a entériné un renforcement de la « règle d'or » des collectivités, avec l'instauration dans la loi du ratio de capacité de désendettement, qui n'a pas vocation à dépasser 12 ans pour le bloc communal.

LES ECHOS

Colis de Noël

La situation sanitaire n'ayant pas permis d'organiser le repas traditionnellement proposé à nos Aînés, un colis de Noël composé de produits locaux a été distribué. En espérant que nous pourrions organiser dans le courant de l'année un déjeuner pour nous retrouver.

La Fresque du Climat – un rendez-vous mensuel en mairie



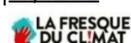
Ça chauffe pour les Bauges ? Vous voulez agir pour le climat !

En 3 heures, l'atelier collaboratif « La Fresque du Climat » permet de comprendre l'essentiel des enjeux climatiques pour passer à l'action. A travers une compréhension partagée des mécanismes à l'œuvre, la Fresque sensibilise sans culpabiliser et permet à tous quel que soit l'âge ou le niveau de connaissance de créer une discussion collective sereine et positive sur les leviers d'action.

Un rdv mensuel est proposé, en mairie de Lescheraines, tous les derniers week-ends du mois. Les prochains rendez-vous sont **le samedi 26 mars à 17h et le samedi 30 avril à 14h.**

Inscription obligatoire (et gratuite) sur le site de l'association <https://fresqueduclimat.org/> ou sur Eventbrite de la Fresque du Climat. A vous de jouer !

Repères :



Depuis fin 2018, l'association Fresque du Climat œuvre pour embarquer tous les individus et toutes les organisations dans la transition, en permettant la diffusion rapide d'une compréhension partagée du défi que représente le changement climatique. Cette mission d'éducation et de sensibilisation auprès de tous les publics est opérationnelle en France et dans plus de 40 pays.

Association de Parents d'Elèves 1,2,3 Soleil



Nous les avons présentés lors de notre dernière édition à l'automne, voici leur visage... L'APE 1,2,3 Soleil de l'Ecole de Lescheraines continue de se mobiliser pour financer les activités des enfants, en particulier les classes de découvertes prévues en mai pour tous les élèves de la Petite Section de maternelle au CM2.

Après le succès du vide grenier en septembre, du concours de Belote et du Loto de Noël en décembre, une soirée fondue est organisée **le 12 mars** à la salle polyvalente Edmond Darvey. Réservez dès maintenant vos repas, bonne ambiance assurée.

Sur réservation uniquement **avant le 8 mars**, au 06 07 91 99 31

ou email : ape.lescheraines@gmail.com Entrée + repas : 20 €, menu spécial enfant.



Croc'Bauges s'agrandit et propose des animations « Tous à table »

Après une courte pause début janvier, Croc'Bauges notre épicerie bio locale, a réouvert ses portes dévoilant la création d'une salle d'activités et d'une cuisine. Vous y découvrirez plus de produits en vrac, un rayon boucherie-charcuterie, un rayon fromage, bref plein de nouveautés ! Ainsi que des ateliers de cuisine participatifs tous les jeudis matins et un samedi par mois pour cuisiner, échanger ou ... juste manger !

VOS DEMARCHES - INFOS



➡ Liste électorale

RAPPEL : Chaque électeur peu **interroger sa situation électorale (ISE)** par le biais du site **Service-Public.fr**, afin de se renseigner sur sa commune d'inscription. Si l'électeur n'est pas retrouvé par cette application, il sera invité à contacter la mairie ou à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales.

ATTENTION !!! Pour pouvoir voter lors de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022, il fallait s'inscrire avant le VENDREDI 4 MARS 2022.

➡ Le recensement militaire ou « recensement citoyen »

RAPPEL : Les jeunes doivent obligatoirement se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire.

Il est désormais possible de réaliser la démarche en ligne via le site Service-Public.fr.

Justificatifs à produire : Carte Nationale d'Identité, livret de famille et justificatif de domicile.

➡ Le paiement de proximité

Suite à la fermeture de la trésorerie du Châtelard, la Direction Générale des Finances Publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes, factures de service public (cantine, hôpital...). Vous pouvez effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 € ou par carte bancaire.

Ce service est proposé par le bureau de tabac de Lescheraines exploité par Monsieur Christophe TISSIER.



➡ Vous êtes un sénior, un aidant familial ou un professionnel, le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) peut vous aider !

Dans les Maisons sociales du Département, le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) est un service de proximité qui peut répondre à vos interrogations, vous informer, vous orienter, faciliter vos démarches.

Les missions du CLIC :

- Un lieu pour évaluer les besoins, élaborer un plan d'aide adapté à votre projet de vie
- Un espace d'écoute et d'accompagnement
- Un lieu de coordination de la politique gérontologique.

CLIC Aix-les-Bains - 78 boulevard Wilson - CS 70611 - 73106 Aix-les-Bains cedex Tél 04 85 05 25 09

AGENDA

- Jeudi 10 mars à 18h : atelier participatif Projet d'urbanisation du Plateau, salle de la Madeleine
- Samedi 12 mars : soirée fondue organisée par l'Association de Parents d'Elèves 1.2.3 Soleil, salle polyvalente
- Samedi 26 mars à 17h et samedi 30 avril à 14h : « Fresque du climat », salle de la mairie
- Samedi 2 avril : déchèterie mobile – Place des Cantalous
- Dimanche 3 avril à partir de 12h : concours de belote et repas organisés par l'association des aînés ruraux « Aux Cyclamens des Bauges », salle polyvalente
- Dimanches 10 et 24 avril : élection présidentielle (scrutin ouvert de 8h à 18h)
- Dimanches 12 et 19 juin : élections législatives (scrutin ouvert de 8h à 18h)

**RAPPEL : ADRESSEZ VOUS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND CHAMBERY
ANTENNE DU CHATELARD POUR TOUTES VOS DEMANDES CONCERNANT :**

Les transports scolaires, service des déchets : 04.79.54.81.43

La déchèterie : 04.79.52.01.71, mardi, mercredi, vendredi et samedi

L'assainissement non collectif (SPANC) : 04.79.54.53.58

Les services de l'eau et de l'assainissement collectif :

04.79.54.53.56 Urgence dépannage : 04.79.54.53.59

Mairie de Lescheraines : tel : 04.79.63.32.64 mail : mairie.lescheraines@orange.fr

Horaires d'ouverture : le lundi de 16h à 18h et du mardi au vendredi de 9h à 12h

Les personnes souhaitant avoir des informations complémentaires sur différents sujets concernant la commune peuvent en faire part à la mairie.
Rédaction de la lettre d'information municipale par les membres de la commission communication - Impression réalisée par ALLO COPY Chambéry